

Compte-rendu du conseil de l'ED du 28 Novembre 2014

Membres présents : S. Asseum, M. Daniel, F. Lebon, O. Michalon, M. Ouladsine, G. Rabusseau, J.-M. Talbot, B. Torresani, S. Troubetzkoy.

Invités : F. Hamel.

Membres excusés : F. Bécher, P. Briet, J. Lapébie, C. Müller, J. Pina-ton, L. Ralaivola.

1. Approbation du PV du 02/07/2014

2. Informations diverses

Un prix de thèse a été attribuée à une doctorante du LIF.

Veiller à ce que les demandes de soutenance scannées restent lisibles avant envoi à la DRV.

Nous avons eu un entretien avec une représentante de la DRV qui travaille sur une unification et une simplification des procédures.

3. Le point sur les contrats doctoraux

1 contrat AMIDEX (I2M), 2 Labex (I2M et LIF), 7 + 1 AMU (5+1 I2M dont une bourse président, 2 LSIS), 3 ENS (3 I2M), 1 contrat région (LIF), soit 15 au total.

En ce qui concerne les contrats doctoraux attribués en juillet, la procédure que nous avons adoptée pour la gestion de la liste complémentaire a été assez efficace. Nous avons eu 3 désistements (2 en liste principale, des femmes, et le premier en liste d'attente) intervenus rapidement, la liste a été stable tôt dans l'été.

4. Effectifs et primo-inscrits

Effectifs 2013-2014 : 153 doctorants, 41 inscriptions en première année, 34 soutenances, durée moyenne des thèses 45 mois.

Cette année nous avons eu beaucoup de demandes de soutenance (45 demandes). Nombre de premières inscriptions comparables à celui de l'an passé (une quarantaine, équi-réparties maths/info). Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec un des responsables de l'ED pour leur expliquer le fonctionnement, les procédures administratives, la formation doctorale et leur rappeler que la page web est notre outil de travail. Les membres du conseil suggèrent que ce soit l'occasion de rappeler aux doctorants contractuels qu'ils bénéficient des droits de tout salarié, notamment en ce qui concerne les congés maladie.

5. Formation doctorale

Rappels des principes généraux AMU : 50H de formation (inter-)disciplinaire, 50H de formation professionnelle. Pour les doctorants ayant un CME se rajoute le CIPE (40H obligatoires la première année, puis des formations complémentaires optionnelles). Un courrier a été adressé au responsable du CIPE pour demander d'en dispenser les agrégés ayant validé leur stage.

Pour la formation disciplinaire si les cours de M2 se déroulaient à Saint-Charles cela permettrait à davantage de doctorants de participer. Nous avons annoncé qu'un cours (24H) pour chaque M2R pourrait être comptabilisé dans le service de l'enseignant concerné dans ARES au titre de l'ED. Les modalités d'exécution sont encore en cours de discussion.

Une formation très intéressante sur la rédaction scientifique en anglais a été organisée à Saint-Jérôme. Les doctorants ont demandé à l'ED de contacter le service concerné pour savoir s'il serait possible d'organiser une telle formation également sur Saint-Charles et Luminy, l'ED attend la réponse.

Les doctorants regrettent qu'aucune formation FLE ne soit proposée. Il a été question l'an passé que le service de langues d'AMU s'en charge. Après avoir pris la mesure de l'intérêt d'une telle formation AMU a décidé qu'une telle formation était à l'initiative individuelle des doctorants et ne serait donc pas considérée. Cette information semble contradictoire avec une autre apportée par B. Torrèsani, selon laquelle une telle formation pourrait être proposée au second semestre.

En ce qui concerne le CIPE les doctorants regrettent le manque de coordination entre les intervenants (qui entraîne des redites) et se plaignent de la longueur des interventions (parfois 4H d'affilée).

Le CIF (contrat individuel de formation) sera validé avant la soutenance par le directeur de l'ED, cependant le collègue se réserve un droit de regard au travers d'ADUM, les doctorants doivent donc indiquer ces formations sur ce site.

6. Budget

Notre dotation cette année était de 22 100 euros. Nous avons dépensé (environ) :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 3900
- Matériel (un ordinateur pour Sonia et un vidéo-projecteur) : 1800

- Mobilier : 2500
- Journées pour les doctorants (journée Pi et réunion de rentrée) : 2000
- ADUM : 2000
- Bibliotheque CMI : 5000
- Divers : 1000

Il y a un reliquat d'environ 4000 euros, qui d'après les services financiers devrait être reporté sur l'an prochain (contrat quadriennal). Il faudra vérifier que la dotation n'est pas alors amputée d'autant.

En ce qui concerne le versement à la bibliothèque, une discussion s'engage sur la question de savoir si cela bénéficie à l'ensemble des doctorants. B. Torresani fait remarquer qu'un versement tardif est moins utile qu'un virement plus tôt dans l'année. Il est décidé de faire l'an prochain, à supposer que la dotation soit la même, un premier virement de 2000 euros en début d'année, complété par un second virement à l'automne en fonction du budget.

Les virements aux labos correspondent à l'aide à la formation doctorale. Il y a eu assez peu de demandes. Elles sont désormais traitées au fil de l'eau, ce sera indiqué sur la page web. La participation de l'ED sera ou bien de 200 euros ou bien de 400 euros selon le coût total de la mission. Aucun doctorant n'a sollicité l'ED pour une aide à la mobilité internationale. G. Rabusseau fait remarquer que les dates limites de dépôt des demandes figurant sur la page web pouvaient être un frein. Désormais ces demandes seront également traitées au fil de l'eau et ce sera indiqué sur la page web.

7. Réunion de rentrée

Cette année, puisque nous avons déjà rencontré chacun des nouveaux arrivants, elle a été laissée à l'initiative des doctorants. L'ED a financé un goûter. Nous avons reçu les doctorants organisateurs et discuté avec eux sur divers points (formation doctorale, suivi des thèses etc). Pour rappel l'ED est favorable à soutenir toute initiative relevant de l'animation scientifique de l'ED. Le renouvellement d'une journée Pi a été évoqué. Il semble cependant difficile de motiver suffisamment de doctorants pour que l'organisation d'un tel événement ne soit pas trop pesante. M. Daniel propose que l'investissement des doctorants dans l'animation de l'ED soit prise en compte pour la formation professionnelle. Cette proposition est unanimement adoptée.

8. Le point sur le suivi des thèses

- *Le suivi de thèse de 4ème année* : plutôt bien perçu. Pour rappel cela a été organisé en mars en présence d’un représentant de l’ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants. Cela a permis de débloquer des situations, de donner un avis sur le “timing” proposé par les doctorants.

Au total nous avons rencontré 39 étudiants. Parmi ceux-ci 8 ont abandonné (et l’ont fait avant l’entretien, à une exception près correspondant à un cas très particulier), 21 ont soutenu ou sont sur le point de soutenir, 10 auront besoin d’une nouvelle inscription (certains pour une soutenance en janvier).

Cette année les effectifs en 4ème et 5ème année sont évalués à une trentaine.

M. Ouladsine faite remarquer que les 4èmes, voir 5èmes inscriptions sont très lourdes dans le cas de co-tutelles (procédure d’avenant complexe), alors que les thèses en co-tutelle requièrent en moyenne plus de temps que les autres. Il demande que la DRI soit contactée sur la possibilité d’établir initialement des co-tutelles sur 4 ans.

- *Le suivi de thèse de 2ème année* : organisé différemment selon les labos, voire les équipes à l’I2M. Le retour des doctorants est plutôt positif, cela permet de poser des jalons pour l’évolution de leur travaux et donne une impulsion, ils sont heureux que nous montrions de l’intérêt pour leur travail. Pour améliorer le processus ils apprécieraient que nous donnions quelques précisions sur ce qui est attendu, que les suivis aient lieu plus tôt dans l’année (mars-avril), avec une date prévue suffisamment à l’avance. De plus le retour d’expérience semble indiquer qu’il est préférable que ces réunions soient très ouvertes (public plus nombreux et donc échanges scientifiques plus fructueux, meilleure expérience d’exposé pour le doctorant). Les membres du conseil suggèrent d’informer les doctorants que l’exposé qui leur est demandé doit donner les éléments nécessaires pour apprécier l’avancement de la thèse, ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

9. Questions diverses

D’ici le prochain conseil il faut travailler sur un projet de règlement intérieur (nous sera exigé par AMU et est un critère d’évaluation important en ce qui concerne l’AERES). Un canevas nous sera proposé par le collège doctoral au début de l’année, il sera discuté par email par les membres du conseil pour permettre de prendre une décision à

ce propos lors du prochain conseil.

La pression pour que les doctorants salariés (enseignants du secondaire par exemple) soient inscrits désormais sous le régime de formation continue (au lieu de formation initiale) devient plus forte. M. Ouladine évoque en particulier le cas de doctorants sous contrat qui ont fait les deux premières années en formation initiale et pour lesquels l'administration demande une inscription en FC pour la 3ème année. La différence est notable pour les doctorants (1500 euros en plus). 70 % des sommes collectées devraient revenir aux laboratoires, ce qui ne semble pas être le cas. Le conseil charge la direction de l'ED de contacter M. Kazan, responsable de la FC, afin d'obtenir des éclaircissements et de proposer que les doctorants soient exonérés de la part revenant aux laboratoires.